

CERTIFICAT D'AUTORISATION

COUPE FORESTIÈRE

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Autre :	
Courriel :			
Propriétaire du lieu visé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	* Si non, une procuration du propriétaire doit être fournie avec la demande.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

 Même adresse que le requérant

Adresse :			Code postal :
Numéro de lot : (Si le terrain est vacant)			

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Requérant	<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Autre
Nom :					
Adresse :					
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :			
Téléphone :	Principal :	Autre :			
N° licence R.B.Q :	* Vérifiez si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.				
N° entreprise N.E.Q :	* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.				

DURÉE ET VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX

Date de début des travaux :			
Date de fin des travaux :			
Valeur des travaux :	\$	* Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'œuvre avant les taxes.	

 SUITE 

MISE EN GARDE : Les travaux de coupe forestière ou de déboisement sont interdits sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

DESCRIPTION ET NATURE DE LA COUPE FORESTIÈRE

Type de coupe :	<input type="checkbox"/> Coupe de régénération ou de conversion : Coupe forestière effectuée dans un peuplement à maturité ou dégradé et sans avenir, ayant comme objectif l'établissement d'une régénération naturelle ou artificielle de qualité.
	<input type="checkbox"/> Coupe d'éclaircie : Coupe sélective des arbres réalisée dans le but de mettre en valeur un site et dont on prélève moins du tiers des tiges de bois commercial de façon uniforme.
	<input type="checkbox"/> Coupe de récupération ou sanitaire : Coupe d'arbres morts, malades, mourants, déficients, endommagés ou en voie de détérioration avant que leur bois ne devienne sans valeur ou afin de prévenir la propagation d'insectes ou de maladies.
	<input type="checkbox"/> Coupe de succession : Coupe commerciale en vue de l'amélioration d'un peuplement en récoltant les essences non désirées de l'étage supérieur tout en préservant les espèces désirées du peuplement en sous-étage.
	<input type="checkbox"/> Déboisement commercial : Coupe forestière visant à prélever plus de 40% des tiges de bois commercial réparti uniformément dans une superficie boisée.
Superficie de la coupe :	Coupe d'une superficie de _____ m ² , représentant un pourcentage de _____ % de la : <input type="checkbox"/> Superficie d'un seul tenant (tous les sites de coupe séparés par moins de 50 m de distance) <input type="checkbox"/> Superficie boisée totale de la propriété foncière <input type="checkbox"/> Superficie d'une lisière boisée le long d'une propriété voisine ou d'un chemin public <input type="checkbox"/> Superficie d'un peuplement d'érablières
Contraintes du milieu :	<input type="checkbox"/> Lisière boisée <input type="checkbox"/> Zone agricole <input type="checkbox"/> Zone riveraine <input type="checkbox"/> Zone à forte pente
Peuplements visés :	Essence(s) : _____ Diamètre moyen mesuré à 1,3 m du sol : _____
Description détaillée :	

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Plan de la coupe forestière** projetée indiquant les numéros de lots, les sites de coupe et leurs superficies, les voies publiques et privées, les cours d'eau, la localisation des différents peuplements et des érablières ainsi que la voie d'accès aux sites de coupe;
- Prescription sylvicole** signée par un ingénieur forestier suivi d'un rapport d'exécution des travaux;
- Rapport signé par un agronome (**requis pour une coupe effectuée sur une exploitation agricole**);
- Procuration du propriétaire et/ou du propriétaire voisin (si requise).

*** D'autres documents peuvent être exigés selon le cas. Un document manquant empêchera le traitement de la demande. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire réaliser ses plans par un membre en règle d'un ordre professionnel compétent.**

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans cette demande sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Les travaux de coupe forestière ou de déboisement sont interdits sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com